

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 JUIN 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre juin, le conseil municipal de la commune de OGY-MONTOY-FLANVILLE étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur GULINO Eric, Maire.

NOMBRE :

de conseillers en exercice : **19**
de présents : **15**
de votants : **19**

Étaient présents :

M. et Mmes BASTIEN Alain, BAYEUR Laurence, DIETRICH François, DIM Lucien, ERBSTOSSER Laurent, FRANCOIS Andrée, FRERY Francis, GAUTIER Marina, GUILLAUME Monique, GULINO Aline, HAJRI Sabrina, LEVE Damien, MARX Anne-Marie, VOITURET Gilles

Étaient absents excusés :

Étaient absents : /

Procurations :

M. GRANDJEAN Guillaume a donné procuration à M. FRERY Francis
M. LACOGNATA Alain a donné procuration à M. GULINO Eric
Mme MANGIN Marie-Françoise a donné procuration à Mme GAUTIER Marina
M. MANGIN Sébastien a donné procuration à M. DIM Lucien

Mme FRANCOIS Andrée a été nommée secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Le Maire certifie que la convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 19/06/2025.

Le compte-rendu de la délibération a été affiché à la porte de la mairie le 26/06/2025.

N° 58/2025 : Subvention au Conseil de Fabrique de l'Église de Noisseville

L'église de Noisseville se situe sur le domaine paroissial de Montoy-Flanville.

Selon les accords passés avec le Conseil de Fabrique de l'église, la commune d'Ogy-Montoy-Flanville participe pour un tiers aux dépenses liées au fonctionnement et à la maintenance de cet édifice religieux.

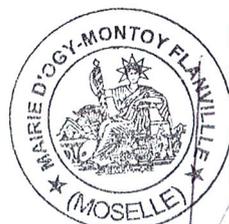
Le Conseil de Fabrique de l'Église de Noisseville a dû faire intervenir le 20 mars 2025, en urgence, l'entreprise CGV CIEL pour le dépannage et l'entretien du chauffage de l'église de Noisseville. Le montant de la facture est de 2 322 € TTC. Cette facture a été réglée par le Conseil de Fabrique.

Il est proposé au conseil municipal d'attribuer une subvention de 774,00 € au Conseil de Fabrique de l'Église de Noisseville correspondant aux tiers de la facture payée par ce dernier, soit une participation de la commune de 774,00 €.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur DIM Lucien, adjoint au Maire,

Après discussion et délibération, le conseil municipal par **19 VOIX POUR**,

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention de 774,00 € au Conseil de Fabrique de l'Église de Noisseville pour le paiement d'un tiers de la facture de réparation du chauffage de l'église de Noisseville.



Pour extrait conforme
Ogy-Montoy-Flanville, le 24 juin 2025

Le Maire,
Eric GULINO